



**COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS**

**SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 17**

**Membres titulaires présents : 10**

- Alain Bavay
- Marcello Della Franca
- Laurent Duporge
- Ludovic Idziak
- Nadine Lefebvre
- François Lemaire
- Emmanuelle Leveugle
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Jean-Pascal Scalone

**Membres suppléants présents : 3**

- Fatima Aït Chikhebbih
- Patrick Canivez
- Corinne Laversin

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

- Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Bavay
- Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Christophe Pilch
- Catherine Decourcelle ayant donné procuration à Nadine Lefebvre
- Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Monsieur François Lemaire. Ce dernier procède à l'appel des délégués et constate que 17 délégués sont présents ou représentés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

## PREAMBULE

Monsieur le Président salue l'ensemble des élus présents et introduit la séance.

L'ordre du jour de la séance sera marqué par quelques actualités, un point sur le Système express régional métropolitain (SERM), la restitution des recommandations du Cercle de qualité du PMA sur les défis de la réindustrialisation du territoire, un point sur les actions « éco-transition » du PMA. Puis 3 délibérations relatives aux partenariats du PMA : AULA, MBM, Osons nos Talents.

## ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2023

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 4 avril 2023 à Lens, déposé en sous-préfecture de Lens le 6 avril 2023 ;

RAPPELANT les principales décisions prises et sujets abordés ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

À l'unanimité

Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 4 avril 2023

Fait à Lens le 13 juin 2023

Le Président,



## ACTUALITES

**Monsieur le Président** évoque d'abord quelques actualités.

### LETRE AUX MAIRES N°9 EST PARUE

Un nouvel opus, coordonné par Elodie Sénéchal, avec les contributions de toute l'équipe du PMA, est paru et présenté en avant-première aux élus du comité syndical. Il est adressé aux 150 maires par courrier.

Ce numéro propose un dossier spécial qui fait le point sur la feuille de route du PMA, ses modes d'actions, ses moyens, sa méthode. Il revient également sur le travail intense de ce 1er semestre et fait sa « Une » sur le lancement réussi de la Communauté « Innov in Artois » le 13 avril dernier.

### DEPART DE GILLES HUCHETTE

**Monsieur le Président** officialise le départ de Gilles Huchette, directeur délégué du PMA, qui quittera l'équipe du PMA le 5 juillet prochain pour d'autres horizons professionnels. Gilles Huchette, natif du territoire, avait rejoint Euralens en 2012, au moment de l'inauguration du Louvre-Lens. Aux côtés de Bernard et Masset et Jean-Louis Subileau, il a porté notamment le Label Euralens, la Chaîne des parcs, le Cercle de qualité et une grande part des réussites d'Euralens. Avant de devenir le directeur de l'association, après le départ de Bernard Masset, pour porter notamment toute l'opération Odyssée 2019. Au moment de la fusion avec le PMA, il a parfaitement joué le jeu et apporté une nouvelle dimension à l'action du PMA. Monsieur le Président rappelle enfin que le travail de Gilles Huchette a bénéficié d'une reconnaissance nationale avec son inscription au palmarès national des Jeunes Urbanistes en 2018. Monsieur le Président salue son travail, au nom de l'ensemble des élus du PMA, et sa contribution significative à la transformation à l'œuvre de notre territoire.

**Monsieur Sylvain Robert** exprime son regret pour ce départ. Il souligne la vision pour le territoire et l'énergie dans l'action qu'a développées Gilles Huchette dans son travail tout long de ces années ainsi que sa belle complémentarité avec Bernard Masset dans le développement des actions de l'association Euralens. Il propose que Gilles Huchette puisse intégrer le Cercle de qualité du PMA, à l'instar de Bernard Masset.

**Monsieur le Président** informe le Comité syndical sur les suites qu'il entend donner à ce départ. L'orientation prise consiste à ne pas précipiter un remplacement « poste pour poste » qui serait probablement vain. Une réflexion interne est engagée pour :

- rebalayer les priorités et missions du PMA, qui ont évolué : écotransition, développement économique et innovation, ingénierie financière, accompagnement de nouveaux types de projets... ;
- Identifier les redéploiements internes possibles ;
- Repenser les AMO dont le PMA a et va avoir besoin (l'AMO « projets urbains complexes » devant être revue prochainement) ;
- Préciser les renforts de compétences nécessaires.

Quoi qu'il en soit, ce « remplacement » interviendra à moyen budgétaire constant. Des propositions seront soumises à discussion au sein de l'Exécutif puis lors du Comité syndical de rentrée (29 septembre).

## LABEL EURALENS 2023

**Monsieur Sylvain Robert** signale la présence dans les dossiers de séance d'un extrait du Cahier du Label Euralens 2022, qui sera présenté et diffusé lors du Grand forum du 30 juin au Parc d'Olhain. Il s'agit de la cartographie des projets labellisés depuis 2012. Elle met en évidence la densité de ces projets, leur répartition géographique et thématique. Et leur lien avec les grands enjeux traités au niveau du PMA : des projets de la Chaîne des parcs, aux projets liés à transition écologique et sociale, en passant par les projets culturels, ou liés à la formation. Ces projets sont l'incarnation du dynamisme et de l'esprit d'initiative qui se sont développés depuis 10 ans sur le territoire. Ils ont tous en commun leur contribution à la transition écologique et sociale du territoire.

**Monsieur Sylvain Robert** souligne qu'un projet Labellisé par Euralens en 2016 vient de connaître un éclairage national : le « Comité Grand Lens », né au sein du forum Euralens « économie et formation » de l'idée d'un numéro de téléphone commun entre quelques proviseurs (dont le dynamique Marc Tellez) et chefs d'entreprise. Ce projet s'est peu à peu « propagé » de l'arrondissement de Lens jusqu'à devenir le « Comité Grand Artois », incluant Béthune et Arras. Il a bénéficié ces dernières semaines d'un large éclairage national dans le contexte de réforme de la formation professionnelle. Il fait partie des initiatives remarquables en matière de relations école-entreprises, reconnue par le ministère, avec un défilé impressionnant de média nationaux (Marianne, France 2, ...). Dernièrement, la ministre en charge de l'enseignement professionnel est venue sur place pour s'inspirer de cette remarquable réponse aux défis du recrutement dans les fillières d'avenir.

**Monsieur le Président** rappelle qu'Osons Nos Talents, qui répond aujourd'hui pertinemment aux enjeux de la présentation aux habitants des métiers qui recrutent, résulte d'une idée née le même jour que le Comité Grand Artois, dans le cadre de ce forum Euralens de 2016.

**Monsieur Sylvain Robert** conclut ce point d'information en annonçant la liste définitive des 9 projets candidats au Label 2023. Cette liste et une présentation sommaire de chaque candidat figurent dans les dossiers de séance :

1. Chaudière biomasse alimentée au Miscanthus, porté par le Ville de Busnes ;
2. Association Espace Mobilité de l'Artois ;
3. Logements sociaux écoresponsables Marles-les-Mines ;
4. Le Passage à niveaux, porté par l'Envol ;
5. Projet Pôle de vie du SIZIAF ;
6. Démarche partenariale autour de l'aménagement du secteur Montgré (à Avlon), portée par Territoire Soixante-deux ;
7. Démarche participative de rénovation de la Cité d'Orient à Harnes (Ville de Harnes et Chair Acclimater les territoires post-miniers de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille)
8. Les Cousalis à Liévin
9. Le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) « Émergence » sur le territoire de la CAHC

L'instruction va pouvoir démarrer pour aboutir à l'annonce des lauréats lors du Grand forum de fin d'année.

Lucy Bizet est la référente du Label Euralens au sein de l'équipe du PMA.

## INFORMATIONS SUR LES CHANTIERS « ECO-TRANSITION »

**Monsieur le Président** délivre plusieurs informations sur les avancées de ce dossier emblématique pour le PMA.

- Il informe d'abord qu'il a été élu, le 8 juin dernier, membre du conseil d'administration du CD2E, au nom du PMA.
- Il précise ensuite que le COPIL stratégique « éco-transition » du PMA, dans son format renouvelé, resserré et plus décisionnel, sera installé le 6 juillet prochain. Il présidera lui-même ce COPIL qui sera par ailleurs composé d'Emmanuelle Leveugle (au titre du Département), de Ludovic Idziak (CABBALR), de Christian Musial (CAHC) et de Bernard Baude (CALL). Ce COPIL aura pour première mission de valider la feuille de route triennale « éco-transition » du PMA qui doit être transmise à l'ADEME à la rentrée. Ce COPIL aura également à valider la nouvelle version du cadastre solaire. Celle-ci tenir compte des défauts ou

Imperfections de la version actuelle. Elle offrira de nouvelles fonctionnalités, en particulier pour une meilleure évaluation de la rentabilité de l'autoconsommation, et sera plus incitative, sans cacher les réalités économiques de l'investissement solaire. Ce travail est animé techniquement par Frédéric Boizumault au sein de l'équipe PMA.

- Il évoque enfin la mise sur les rails du nouveau « club des élus de l'éco-transition » qui s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire désireux de partager des bonnes pratiques et des préoccupations sur les questions d'éco-transition, se former, concevoir des outils en commun, etc. Un premier rdv, préfigurateur de ce club, a été organisé le 12 mai 2023, sur le thème du bois et des éco-matériaux, en présence d'une dizaine d'élus. Le club sera formellement lancé à la rentrée 2023. Côme De la Gorce anime techniquement ce travail au sein du PMA.

Fait à Lens le 13 juin 2023

Le Président,



\*\*\*

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### INFORMATIONS ET ECHANGES

#### SYSTEME EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN (SERM) DE L'ETOILE FERROVIAIRE DE LILLE

**Monsieur le Président** invite **Monsieur Laurent Duporge**, pilote de la commission « mobilités » du PMA à rendre compte de la réunion commune avec le Pôle Métropolitain de l'Artois qui a eu lieu à Arras le 23 mai dernier.

**Monsieur Laurent Duporge** fait état de cette riche réunion, dont un compte-rendu figure dans les dossiers de séance.

Cette réunion a été l'occasion d'une présentation de la **proposition de loi relative au déploiement des Services express régionaux métropolitains (SERM)** actuellement en discussion à l'Assemblée nationale (en séance publique les 12 et 13 juin) et portée notamment par le Député **Jean-Marc ZULESI** (groupe Renaissance / Bouches-du-Rhône).

Cette proposition de loi porte sur :

- La création d'un label SEM (ou SERM) délivré par le Ministère des Transports sur proposition des régions et AOM concernées. Les expropriations seront facilitées sur le périmètre des projets labellisés SERM.
- La modification de la Société du Grand Paris en « Société des Grands Projets » pour lui permettre de proposer son expertise au service des projets de SERM (à la demande des élus). Le texte cadre la répartition des rôles entre la SNCF et la SGP et facilite le recours à la SGP dans le cadre des marchés publics liés au projet de SERM.

A l'issue de la réunion, les élus présents ont fait part de leur souhait de rencontrer dans le cadre de cette commission le député **Jean-Marc ZULESI**.

Dans les échanges, il a été rappelé par plusieurs élus la volonté d'être davantage associés aux études du projet de SERM lillois. Un courrier adressé à la MEL, aux préfets et à la Région signé par les présidents d'Artois Mobilités, de la CUA et des deux pôles métropolitains a été envoyé en ce sens.

Une nouvelle réunion du comité de pilotage du SEM sur le même format que celle du mois de janvier serait en préparation. Cette réunion d'information sera organisée par la Région Hauts-de-France. Un temps annoncée fin juin/début juillet, cette réunion pourrait être reportée de plusieurs mois...

D'autres sujets ont été développés :

- **L'étude de modélisation de trafic routier par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dite « étude A1/A21 ».** La qualité de ce travail a été soulignée ainsi que l'importance de disposer d'outils de prospective comme l'AULA. Le Président **LETURQUE** a fait part de sa volonté d'élargir cette étude au périmètre de la Communauté Urbaine d'Arras. Les débats qui s'en sont suivis ont montré la nécessité que la Région se saisisse de cet enjeu, qui relève de sa compétence d'aménagement du territoire régional.
- **La présentation du dispositif de voie réservée au covoiturage sur l'A1 par la DIR Nord.** 13 kilomètres de Dourges à Seclin en heures de pointes. Une mise en œuvre progressive à partir du mois de septembre.
- **La présentation du World Forum prévu en septembre à Arras.**

Lors de cette réunion, le Président **Leturque** a fait part de son souhait d'un rapprochement avec le PMA et de la disparition prochaine du Pôle métropolitain Artois-Douaisis.

Monsieur Laurent Duporge ajoute que le Gouvernement a récemment transmis aux Préfets leur lettre de cadrage relative aux négociations du volet mobilités des contrats de plan Etat-Région (CPER). Le ferroviaire est mis en avant. Ce plan prévoit en particulier un investissement de 100 milliards d'euros dans le ferroviaire (SEM compris) à horizon 2040. La Région Haut-de-France devrait en être le troisième bénéficiaire à l'échelle nationale.

Monsieur Sylvain Robert intervient pour regretter que sur ce projet, le temps passe et le projet fait du surplace.

Madame Emmanuelle Leveugle rappelle que le projet actuel est très insatisfaisant pour le Béthunois.

Monsieur Sylvain Robert évoque la position publique réservée de Patrice Vergriete, président de la Communauté urbaine de Dunkerque et par ailleurs président de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Aftif), sur le projet de SEM.

#### **DEFIS DE LA REINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE, LES RECOMMANDATIONS DU CERCLE DE QUALITE DU PMA**

Monsieur Sylvain Robert, délégué du président au Grand forum, revient sur la séance plénière du Cercle de qualité qui s'est réunie le 25 mai dernier, dans les locaux de l'entreprise Aquarese, au cœur du SIZIAF. Il salue la qualité des débats et remercie les élus du PMA qui y ont pris part.

Les 7 experts présents, membres du Cercle de qualité, dont des personnalités de plan national, ont permis un débat passionnant qui gagne à être entendu de première main. Cette séance a clos un cycle global de septembre 2022 à juin 2023 incluant ateliers et séminaire de l'exécutif, qui a permis de toucher beaucoup de monde, et beaucoup d'élus aussi mais de manière ponctuelle.

A noter une forte participation tout au long du cycle d'entreprises, d'acteurs de la formation, de la recherche, qui a donné un débat ancré, nourri de l'expertise de terrain, de la réalité économique et sociale de l'Artois. Et un gros travail des équipes du PMA.

Les 3 recommandations fortes :

- **Pour espérer concilier sobriété foncière et développement économique, la coopération territoriale est indispensable.** Sans planification concertée, partage des infos économiques, fiscales, on se prive de moyens de choisir les implantations, d'être exigeant avec les investisseurs, d'organiser des économies d'échelles ou mutualisation de services. Des bases de cette coopération existent, grâce au travail piloté par Olivier Gacquerre au sein de notre exécutif en matière d'attractivité économique, et animé techniquement par Olivier Marlière au sein du PMA. L'observatoire économique de l'AULA est également un socle déjà en place.
- **Entretenir le dialogue étroit Politiques / Entreprises/ Formation**, pour maximiser les chances d'un ancrage territorial des nouvelles activités industrielles qui s'implantent, et éviter les risques de la mono-activité. Notre Cercle de qualité, le Comité Grand Artois, le Grand Forum : ces espaces de dialogues sont précieux, salués par les élus régionaux, par des experts nationaux. Tous les territoires n'ont pas ces acquis, hérités d'Euralens. Utilisons-les, investissons-les !
- **Agir collectivement sur l'image de l'industrie.** Des actions existent, il faut les saluer, mais il faut se coordonner pour espérer massifier l'impact et que plus d'entreprises s'investissent dans ce défi. Ces emplois offrent des rémunérations, des qualifications, ouvrent la perspective pour nos habitants et leur famille d'imaginer un avenir durable et de qualité sur notre territoire. Mais le salaire ne fait pas tout : pour que les ouvertures d'usines sur notre territoire aient un effet positif et durable pour nos habitants, notre rôle (collectivités), est d'agir dans le même temps sur la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire pour donner envie à des salariés d'y vivre : mobilités douces, cadre de vie, logements variés.

Monsieur Sylvain Robert donne rendez-vous lors du Grand forum du 30 juin 10h00, au Parc d'Oihain pour la mise en débat avec la société civile.

Il conclut avec les premières pistes pour le sujet 2023-2024 pour le Cercle de qualité : la question de la place pour l'Artois dans l'Europe du Nord-Ouest apparaît pertinente, comme une suite logique aux problématiques

traitées cette année et une question sous-tendue par nos grands chantiers actuels : le fluvial, la vallée régionale de la batterie, les mobilités avec le SEM...

**Monsieur le Président** remercie Sylvain Robert, ajoute que l'économie circulaire pourrait également être questionnée et note que le PMA est au rendez-vous des missions d'agence de développement qui lui ont été confiées en lieu et place de la création d'un outil.

#### ACTUS DOSSIERS ECONOMIQUES

**Monsieur le Président** partage les avancées des dossiers économiques en l'absence d'Olivier Gacquerre.

**La réflexion sur le fluvial**, outillée par l'AULA, a produit ses premiers livrables, ils sont de grande qualité. Nous allons rapidement être en situation de prendre des décisions structurantes.

S'agissant du **Parc d'Innovation de l'Artois**, le lancement de la Communauté Innov in Artois, le 13 avril, a été une réussite. Le Parc d'innovation est à l'honneur au salon Vivatechnology, le grand rdv de l'Innovation au Parc des Expo de la Porte de Versailles, aujourd'hui même et jusqu'à samedi. L'appel à projets pour une nouvelle promotion de start up va bientôt être lancé.

Concernant **Invest In Artois**, nous avons l'opportunité de mettre un coup d'accélérateur, notamment en s'appuyant davantage sur le RC Lens.

Olivier Gacquerre installera le COPIL stratégique « économie » du PMA à la rentrée, dans un format plus resserré et décisionnel. Olivier Marlière, de l'équipe du PMA, anime tout ceci sur le plan technique, en lien étroit avec ses collègues des Agglos et de l'AULA.



## DELIBERATIONS

Délibération n°2023/PMA00192.

### **PARTENARIAT 2023 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des MIneurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 17**

**Membres titulaires présents : 10**

Alain Bavay ; Marcello Della Franca ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

**Membres suppléants présents : 3**

Fatima Aït Chikhebbih ; Patrick Canivez ; Corinne Laversin.

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Christophe Pilch ; Catherine Decourcelle ayant donné procuration à Nadine Lefebvre ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2017/PMA0043 du 15 mai 2017 approuvant l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'association « Agence d'Urbanisme de L'Artois » ;

**RAPPELANT** que l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) est une association agréée depuis 2006 par l'État, qui en est membre. En tant qu'agence d'urbanisme, les principales missions de l'AULA sont l'observation des évolutions locales, l'analyse et les études générales, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la gestion des projets de développement et d'aménagement ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

- L'Agence d'urbanisme de l'Artois constitue un outil d'ingénierie particulièrement précieux pour alimenter l'action politique et la feuille de route du PMA. Il évite au PMA de développer sa propre ingénierie et lui permet de rester fidèle à sa ligne de conduite qui consiste à mobiliser, d'abord, les ingénieries existantes et à contribuer à leur donner un cap de travail sur les sujets à traiter à son échelle.
- Le périmètre d'intervention large de l'AULA, à la fois en termes géographique et thématique, lui permet de produire des analyses systématiques, indispensables pour nourrir une écotransition crédible.
- Le bilan du travail effectué 2022, détaillé dans la synthèse jointe, est particulièrement dense.
- Il convient de fixer la contribution du PMA au programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme de l'Artois en 2023 ;

- Le PMA est intéressé par les 3 premiers axes de ce programme partenarial, qui relèvent de travaux d'intérêt partagé par l'ensemble des membres de l'AULA :
  - Axe 1 : la connaissance et la DATA, outils numériques d'aide à la décision ;
  - Axe 2 : la prospective, pour préparer et anticiper les évolutions sociétales, économiques, climatiques et environnementales ;
  - Axe 3 : l'accompagnement aux transitions territoriales ;
- Le partenariat PMA/AULA est formalisé par une convention annuelle déclinant la présente délibération ;
- Ce programme peut être par ailleurs complété par des missions spécifiques initiées par le PMA. Dans ce cas, elles font l'objet de conventions supplémentaires spécifiques et d'un financement dédié. C'est le cas par exemple sur le travail d'élaboration d'une stratégie de développement du fluvial engagée par le PMA sur l'année 2023 et qui fait l'objet d'un partenariat bilatéral avec l'AULA (cf. délibération PMA n°2022/PMA00167 du 23/09/2022).

Au regard des axes précités, le PMA est plus particulièrement concerné par les travaux suivants, au service de sa propre feuille de route :

#### **Axe 1 : La connaissance et la DATA, outils d'aide à la décision**

- Les observatoires thématiques : Observatoire de l'habitat, du commerce, sur le foncier agricole, de la santé, de l'entrepreneuriat de de l'emploi, de l'environnement, de l'énergie, des transitions territoriales.
- La Plateforme Numérique Collaborative (PNC) - DATA - DATAVIZ : Création de la base de données (Architecture ; catalogage ; intégration ; stockage ; interopérabilité), développement de 3 POC thématiques (Foncier-compteur ZAN ; Economie ; Mobilité décarbonée), définition des indicateurs territoriaux et leurs Dataviz, création des tableaux de bord/Chiffres clés et leurs Dataviz.

#### **Axe 2 : La prospective, au service des stratégies territoriales**

- Sur les enjeux climatiques :
  - Production d'une vision prospective par l'identification des futurs flots de chaleur (méthodologie et carte interactive)
  - Identification des passoires thermiques et des secteurs à enjeux au regard des évolutions législatives à venir (analyse de données et cartographies)
- Sur les enjeux énergétiques et les ressources (déchets) :
  - Réflexion sur la facture énergétique des principaux consommateurs d'énergie, ZAE et entreprises (méthodologie, dataviz)
  - Réflexion sur le gisement territorial pour le développement d'une filière 'économie circulaire' (méthodologie, recensement)
- Les économies territoriales :
  - Réflexion sur les évolutions des filières actuelles sur le PMA et celles de demain (méthodologie et DATAVIZ)
  - Réflexion sur les Zones d'Activités du Futur (Recherche action-étude)
  - Réflexion sur les mutations en cours sur le commerce et son écosystème (DATAVIZ)
- Sur les enjeux du foncier :
  - Anticipation de l'évolution de la consommation foncière (grâce au POC foncier) et son impact sur les territoires
  - Définition d'une méthodologie pour tester la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) sur des sites ou communes pilotes
  - Analyse des projections démographiques « Omphale » selon divers scénarios à tester
- Sur les enjeux Mobilités :
  - Evaluation de l'impact CO2 de l'électrification du parc automobile du territoire à l'échelle du PMA/SMT Artois Mobilités
- S'agissant de la formation des élus et des techniciens :
  - Participation aux conférences et débats organisés par le PMA
  - Invitation des élus PMA aux animations et débats organisés par l'AULA

- Enquêtes locales sur l'évolution des usages et pratiques prospectives sur les territoires :
  - Tests d'enquêtes sur les réseaux sociaux sur les thématiques liées aux transitions inscrites au projet stratégique de l'AULA (commerce, télétravail...)
  - Enquêtes spécifiques liées aux actions inscrites au PPA

### **Axe 3 : Appui aux transitions territoriales**

- Appui technique aux travaux du Grand forum et du Cercle de qualité du PMA
- Appui aux travaux des commissions thématiques, COPIL stratégiques et COTECH du PMA

Monsieur le Président PROPOSE de fixer pour 2023 le montant de la subvention du Pôle Métropolitain à 40.000 euros, soit un montant identique à la contribution 2022 ;

A l'invitation du Président, Madame Corinne Laversin, présidente de l'AULA intervient pour évoquer l'important travail de modernisation de l'action de l'Agence qui a été conduit au cours des derniers mois. Les besoins des élus ont constitué le fil conducteur de cette réflexion. De nouvelles formes d'intervention, un effort particulier sur la valorisation des travaux de l'agence et leur mise à disposition des élus ont été mis en place. L'Agence est également engagée dans la construction d'une plateforme numérique qui permettra à terme aux élus de disposition de plus d'informations en temps réel, adaptées à leur commune et directement sur leur smartphone. Sur ce point, l'AULA est partie-prenante d'une expérimentation nationale cofinancée par l'Etat. Autre nouveauté : les instances de l'Agence disposent désormais d'un collègue des communes permettant à ces dernières d'adhérer directement et de solliciter des travaux.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

Madame Corinne Laversin, présidente de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) ne prenant pas part au vote.


**à l'unanimité**

**AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant**

- à signer la convention d'objectifs 2023 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ;
- à verser la subvention de 40.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2023 ;

Fait à Lens le 13 juin 2023

Le Président,



RFÇU FN PREFECTURE

le 19/06/2023

Appréhension de l'espèce

Délibération n°2023/PMA00193.

**PARTENARIAT 2023 AVEC LA MISSION BASSIN MINIER**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 17**

**Membres titulaires présents : 10**

Alain Bavay ; Marcello Della Franca ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

**Membres suppléants présents : 3**

Fatima Aït Chikhebbih ; Patrick Canivez ; Corinne Laversin.

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Christophe Pilch ; Catherine Decourcelle ayant donné procuration à Nadine Lefebvre ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le PMA s'appuie autant que faire se peut sur les structures d'ingénierie existantes sur le territoire pour mettre en œuvre son action ;

Dans ce contexte, il convient de préciser les attendus du soutien du PMA au programme d'actions 2023 de la Mission Bassin Minier.

Monsieur le Président PROPOSE les deux axes suivants.

**Axe 1 : Au titre de la Chaîne des Parcs**

**Suivi du schéma directeur général :**

- Actualisation du schéma et proposition d'un phasage visant à accélérer la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs
- Poursuite de l'accompagnement au fil de l'eau des initiatives des différents maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs (terril du 11-19, EV5, friche Vicat...) : apport d'expertise en matière d'aménagement, de signalétique.
- Lancement d'une réflexion sur les opportunités de « compensation carbone » qui permettent de financer des plantations ou des aménagements, notamment pour certaines zones délaissées du schéma.

Au titre de l'aide à la mise en place d'une gestion écologique et économe des espaces, dans un contexte d'adaptation au changement climatique :

- Engagement d'une réflexion collective sur les méthodes, outils et budgets d'une gestion durable des espaces de la Chaîne des Parcs.
- Elaboration et proposition d'une charte visant à encadrer les manifestations sportives au sein de la Chaîne des parcs afin de les rendre possibles mais d'en maîtriser l'impact sur les espaces.
- Mobilisation de la communauté des sportifs de nature pour participer à des opérations de nettoyage et/ou de petit entretien (Ambassade des Pyramides Noires).

**Au titre du soutien à la promotion et la valorisation des espaces :**

- Evènements Sport Nature :
  - Organisation de la 8ème édition du Trail des Pyramides Noires (cette action est rappelée ici pour mémoire, elle fait l'objet d'un financement PMA spécifique, cf. délibération n° PMA/00183 du 3 mars 2023)
  - Participation à l'organisation du Chti Bike Tour sur le territoire de la Chaîne des Parcs : conception et cartographie des parcours.
- Animation et appropriation de la Chaîne des Parcs
  - Etude de faisabilité d'un nouveau temps fort de la Chaîne des Parcs en lien avec les Offices de tourisme
  - Contribution à la communication de la chaîne des parcs, notamment sa visibilité digitale.
  - Intégration de la Chaîne des Parcs dans le projet INTERREG « Destination Terrils 2 »

**Les modalités de cette action de la MBM seront les suivantes :**

- Réalisation du secrétariat technique de la Commission d'élus Chaîne des parcs du Pôle métropolitain de l'Artois (3 séances par an) et du Comité technique correspondant (3 séances environ par an : préparation des ordres du jours, des documents supports de travail, comptes rendus).
- Formulation de propositions, d'avis, d'expertises et de contributions ;
- Travaux graphiques et cartographiques ;
- Mise à disposition de données, de fonds photographiques et cartographiques.

**Axe 2 : au titre des autres chantiers de la feuille de route du PMA**

- Contributions aux travaux engagés par le PMA avec la jeunesse en général, les lycéens en particulier (Cercle de qualité, Label) : participation aux travaux d'enquête, animations d'ateliers.
- Accompagnement du PMA dans les échanges engagés avec le milieu universitaire, notamment dans le cadre des appels à projets de l'Institut Fédératif de Recherche pour le Renouveau des Territoires (IF2RT).
- Participation aux actions de mise en récit mises en œuvre par le PMA au titre de sa feuille de route écotransition.

**Les modalités de cette action de la MBM seront les suivantes :**

- Travaux de suivi et d'analyses ;
- Formulation de propositions, d'avis, d'expertises et de contributions ;
- Mise à disposition de données, de fonds photographiques et cartographiques.

Ce partenariat impliquera le versement à la Mission Bassin Minier par le Pôle métropolitain de l'Artois d'une subvention de 30.000 euros. Il donnera lieu à l'établissement préalable d'une convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2023.

**Son versement sera effectué en deux fois :**

- 50%, sur demande express, à la signature de la convention ;
- 50%, sur demande express et production d'un bilan d'activités, en fin de période.

**RAPPELANT** que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

**APRES** en avoir délibéré ;

à l'unanimité

**AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant**

- à signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Bassin Minier circonscrite à l'année 2023 ;
- à verser la subvention de 30.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2023.

Fait à Lens le 13 juin 2023

Le Président,



REQU EN PREFECTURE

Le 16/08/2025

Appréhension Page 5/10





Délibération n°2023/PMA00194.

**EDITION "OSONS NOS TALENTS" 2023 - RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI  
LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN ET LE PLIE DE L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 17**

**Membres titulaires présents : 10**

Alain Bavay ; Marcello Della Franca ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

**Membres suppléants présents : 3**

Fatima Aït Chikhebbih ; Patrick Canivez ; Corinne Laversin.

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Christophe Pilch ; Catherine Decourcelle ayant donné procuration à Nadine Lefebvre ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

Depuis 2016, le PMA a lancé l'opération « Osons nos talents » ;

Cette initiative est partie du constat d'un décalage entre une réelle dynamique de créations d'emplois et la persistance d'un taux de chômage élevé. Ce décalage provient en partie de l'inadéquation des compétences présentes avec les profils recherchés. Mais il provient également de la méconnaissance par la population des filières qui recrutent, d'où des mauvais choix d'orientation ;

Avec ses partenaires, la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune, le PMA a donc décidé de mobiliser la force d'action qui existe à son échelle et d'en faire bénéficier des communes qui ne pourraient pas à leur niveau réunir ces moyens.

« Osons nos talents » s'adresse aux jeunes en recherche d'orientation professionnelle ou aux adultes en reconversion. L'opération consiste à rassembler en une demi-journée ou une journée, en un même lieu, des ateliers permettant de tester très concrètement différents métiers : métiers de la logistique, du bâtiment, du recyclage, des services à la personne, de l'industrie, du numérique, etc.

Cette formule où les gens peuvent s'essayer aux métiers renouèle le genre des « forums de l'emploi » et répond à une vraie attente exprimée dans les questionnaires de satisfaction remplis par les bénéficiaires.

En 2022, l'organisation des éditions d'Osons nos Talents a repris progressivement après les perturbations induites par la crise sanitaire les deux années précédentes.

Les bilans détaillés produits par la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune sont annexés à la présente délibération.

Sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a organisé en 2022 dix éditions pour un total de près 1.400 visiteurs :

- A Lens, le 27 janvier 2022
- A Carvin, le 2 mars 2022
- A Libercourt, le 24 mars 2022
- A Liévin, le 30 mars 2022
- A Vendin-Le-Vieil le 27 avril 2022
- Au SIZIAF le 29 juin 2022
- A Sallaumines le 28 septembre 2022
- A Loos-en-Gohelle le 13 octobre 2022
- A Mazingarbe le 16 novembre 2022
- A Courrières le 23 novembre 2022

Sur le territoire de Béthune-Bruay, le PLIE de l'arrondissement de Béthune a organisé en 2022 quatre éditions pour un total de plus de 1.300 visiteurs :

- A Calonne-Ricouart le 22 mars 2022
- A Annequin le 5 mai 2022
- A Auchy les Mines le 31 mai 2022
- A Lillers le 10 juin 2022

Il est à noter que ces événements font désormais régulièrement l'objet d'une abondante couverture par la presse locale, grâce au travail conduit par les organisateurs et l'intérêt du public cible pour ces rendez-vous.

Monsieur le Président PROPOSE :

- De renouveler « Osons nos Talents » en 2023 ;
- De poursuivre l'éditorialisation « éco-transition » des événements : sensibilisation des visiteurs et partenaires aux enjeux de la transition écologique pour le territoire, création d'une représentation concrète des métiers de la transition écologique sur le territoire ou des évolutions induites sur les métiers existants, mise en évidence des parcours de formation rendant accessibles ces métiers, en particulier ceux se trouvant en tension de recrutement ;
- De mobiliser à cette fin une enveloppe du PMA de 30.000 €, identique à 2022 et à répartir entre les deux partenaires en fonction du nombre d'éditions envisagées.

Monsieur le Président PRECISE :

Cette opération sera pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois, avec la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de Béthune ;

Les objectifs pour l'ensemble du territoire du PMA :

- Au moins une dizaine d'éditions organisées en 2023 ;
- Au moins 1.000 personnes touchées ;
- Au moins 100 personnes mises en relation avec les offres de formation ;

La Maison de l'emploi et le PLIE pourront solliciter des financements complémentaires pour organiser davantage d'événements (crédits politique de la ville, fonds européens, etc.)

L'enveloppe mobilisée par le PMA permet à la Maison de l'emploi et au PLIE de couvrir une partie des frais liés à l'organisation matérielle et la programmation des différentes opérations, la communication pour informer les publics cibles, la conduite et le suivi de l'opération.

Le partenariat fait l'objet de conventions précisant les modalités de sa mise en œuvre entre le PMA et ses deux partenaires.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

**AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant**

- à signer les conventions de partenariat 2023, relatives à l'opération « Osons nos talents », avec la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune ;
- à verser les subventions aux deux partenaires prévues par ces conventions, pour un montant total maximum de 30.000 euros ;

Fait à Lens le 13 juin 2023

Le Président,







# AGENDA

**Monsieur le Président rappelle le calendrier des séances du Comité syndical programmées en 2023 et invite chacun à bien vouloir les noter à son agenda :**

- **Vendredi 29 septembre (14h30-16h)**
- **Vendredi 8 décembre (14h30-16h)**

---

**Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 16h.**

**Fait à Lens le 13 juin 2023**

**Le Président,**

\*\*\*

